



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2022-65

Date d'entrée en vigueur :

7 décembre 2022

ATA :

27

Certificat de type :

A-236

Sujet :

Commandes de vol – Retour au mode direct des commandes de vol

Applicabilité :

Les avions d'Airbus Canada Limited Partnership (anciennement C Series Aircraft Limited Partnership, Bombardier Inc.) :

Modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50020 à 50067;

Modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55018, 55019, 55022, 55024, 55026, 55028, 55031, 55035, 55037, 55049, 55067, 55069, 55070, 55075, 55076, 55078 à 55080, 55082 à 55085, 55088, 55090, 55092, 55093, 55096 à 55098, 55100 à 55103, 55105, 55107, 55109, 55111, 55112, 55117 à 55119, 55122, 55123, 55134, 55138 à 55142, 55146, 55147, 55149, 55152, 55153, 55155, 55157, 55159, 55161, 55166, 55169 à 55171, 55173 à 55175, 55179, 55185, 55187, 55190, 55192, 55193, 55195 à 55198, 55200, 55205 et 55210.

Conformité :

Dans les 36 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Sur les avions équipés de l'option CAT IIIB Atterrissage automatique, il y a eu lors d'approches à l'aide du système d'atterrissage aux instruments (ILS), de nombreux incidents où le système des commandes de vol est passé du mode calculateur des commandes de vol principales (PFCC) fonctionnant normalement en mode pilote automatique, au mode direct de l'unité électronique distante (REU), puis après un certain temps au mode direct du PFCC. Pendant ces incidents, le message de mise en garde FLT CTRL DIRECT s'affiche sur le système d'affichage des paramètres moteurs et d'alerte de l'équipage (EICAS).

Airbus Canada a émis la note pour les opérations aériennes CS-FON-27-04-0003, révision A, en date du 28 octobre 2021, et le communiqué sur les opérations aériennes A220-FOT-27-00-001, en date du 3 octobre 2022, pour informer les exploitants du comportement de ce système de commandes de vol et rappeler aux équipages de conduite les procédures appropriées indiquées dans le manuel de vol de l'avion et dans le manuel d'exploitation de l'équipage de conduite pour reprendre le contrôle de l'avion et le faire atterrir en toute sécurité.

Une mise à jour du logiciel PFCC a été émise qui élimine la situation dangereuse que présente le retour au mode direct pendant les approches ILS. La présente CN rend obligatoire l'installation de la mise à jour du logiciel PFCC sur les avions équipés de l'option CAT IIIB Atterrissage automatique.

Remarque : Cette mise à jour du logiciel PFCC comprend également une mise à jour des lois de commandes laquelle exige l'examen et le traitement des réparations antérieures et l'évaluation des dommages, et ce, avant de procéder à la mise à jour du logiciel.

Mesures correctives :

Installer le logiciel PFCC 810-0337-008 conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du bulletin de service (SB) BD500-270020 d'Airbus Canada, en date du 28 septembre 2022, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Daniel Gosselin

Émise le 23 novembre 2022

Contact :

Barry Devereux, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.